Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20260921-372026-AU

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

DECISION DU MAIRE N°037/2026

Objet : Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie

LE MAIRE,

VU l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°16/2026 du 30 mars 2026, donnant délégation au maire pour réaliser toutes lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 euros ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie pour une année ;

CONSIDERANT le résultat de la consultation lancée le 31 août 2026 ;

DECIDE

Article 1 : De souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 euros avec la caisse d'épargne selon les caractéristiques détaillées ci-dessous :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La caisse d'épargne Languedoc Roussillon
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant et durée maximum	500 000.00 EUR sur un an maximum à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Euribor1semaine + marge de 1.12 %
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement mensuel à terme échu des intérêts.
Date d'effet du contrat	le 01 octobre 2026
Date d'échéance du contrat	le 30 septembre 2027
Frais de dossier	1 000.00 € prélevé en une seule fois
Commission de non utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit et débit d'office privilégiée

Article 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

Article 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

Fait à TORREILLES, le 21 septembre 2026
Le maire

Guy ROUQUIÉ

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)